

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mars 2025**

- Comptes administratifs,
- Approbation des comptes de gestion,
- Affectation des résultats,
- Vote des subventions,
- Vote des taxes,
- Budgets primitifs,
- Liste des membres de sections pour l'année 2024,
- Nomination des garants bois de chauffage,
- Tableau des effectifs,
- Fongibilité des crédits en M 57,
- Questions diverses

**PRESENTS :** VIALARD Florian, GAMOND David, BARD Angeline, BONNET Stéphane, LEROY Marie, PAULAT Lucie, BACHELERIE Martine, MAGAUD Florian

**REPRESENTEE :** BINNE Irène,

**ABSENTS :** GRANGIER Laurent, CLEMENCE Xavier

Secrétaire : Leroy Marie

*Séance ouverte à 20 h 04*

**Comptes administratifs :**

Les comptes 2024 sont arrêtés comme suit :

\* assainissement :

déficit de fonctionnement : 356.05 €, excédent d'investissement : 9 621.12 €

\* commune :

excédent de fonctionnement : 223 811.81 €, déficit d'investissement : 85 279.26 €

**Approbation des comptes de gestion :**

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la trésorerie pour l'année 2024.

**Affectation des résultats :**

Suite au vote des comptes administratifs les comptes seront affectés comme suit :

\* assainissement :

c/002 dépenses exploitation : 356.05€, c/001 recettes investissement : 9 621.12 €

\* commune :

c/002 recettes fonctionnement : 138 532.55 €, c/001 dépenses investissement : 112 060.26 €, c/1068 recettes investissement : 85 279.26 €

**Subventions 2025 :**

Le conseil municipal a décidé de verser les subventions suivantes pour les différents organismes :

ADMR : 200 €, Association des chasseurs de Mayres : 150 € Resto du coeur : 50 €, Pompiers d'Arlanc : 250 €, Ligue contre le cancer : 100 €, donneurs de sang : 100 €, croix rouge : 50 €, Club des sapins : 150 €, Comité des fêtes de Mayres : 350 €, AGPA : 100 €.

**Vote des taxes :**

Les taux des taxes pour 2025 resteront inchangés :  
TFB : 31.09 %, TFNB : 63.65 % et TH : 6.98 %

**Budgets primitifs :****\* assainissement :**

La section d'exploitation s'équilibre à 8 383.69 €, celle d'investissement à 14 987.12 €

**\* commune :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 300 330.00 € et la section d'investissement s'équilibre à 289 721.00 €

**Désignation des membres de sections pour 2024 :**

Le conseil municipal a révisé la liste des membres de sections pour l'année 2024.

Rappel : pour être membre de section, il faut être domicilié sur la Commune, y résider au moins 6 mois et 1 jour et être inscrit sur la liste électorale de la Commune.

**Nomination des garants bois de chauffage :**

Les garants concernant le bois de chauffage sont :

- CARTIER Thierry,
- CHAPELLE Robert
- GAMOND David

**Tableau des effectifs :**

1 adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe à 18/35<sup>e</sup>me et 1 adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à 10/35<sup>e</sup>me.

**Fongibilité des crédits en M57 :**

Le conseil municipal délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles (sauf concernant le personnel).

**Questions diverses :**

- Eclairage église :  
Un signalement et une réparation a déjà eu lieu pour une panne d'éclairage. Un nouveau signalement est en cours car cela ne refonctionne plus.
- Travaux en cours : pose des barrières à la SMA, installation des 2 tables de pique-nique, installation des supports vélos, réparation des bancs. Ces travaux seront réalisés prochainement.
- Ampoules SMA : il faudrait changer des ampoules à la SMA, cependant, nous attendons de connaître la suite de notre demande de subvention pour les LEDS, le coût étant assez important.
- Eau et assainissement : la compétence en matière d'eau et d'assainissement reste floue. De nouvelles pistes sont en cours d'analyse.

*La séance est levée à 22h25*

*Le Maire*  
*Stéphane BONNET*

*La secrétaire de séance*  
*Marie LEROY*